



## Consultation publique préalable à la réalisation d'un projet De montée en débit via l'offre PRM

### 1. Description sommaire du projet de montée en débit

#### a. Le contexte

Le SDTAN en cours de modification, approuvé par l'Assemblée Départementale le 3 février 2012 et modifié le 14 février 2015 avec l'approbation de la Commission Départementale d'Aménagement du Numérique, propose un mix technologique d'aménagement numérique sur son territoire, qui porte soit sur des opérations de Montée En Débit (MED) sur cuivre, soit sur des déploiements de fibre optique jusqu'aux habitations (FTTH).

Afin de mener à bien la réalisation de ces chantiers, le département des Yvelines s'apprête à lancer une consultation pour le compte du Syndicat Mixte Ouvert « Yvelines Numériques » en cours de constitution et dont les statuts ont été adoptés le 18 décembre 2015 par le Conseil Départemental.

Dans un premier temps 69 nouveaux points de raccordements mutualisés (PRM Med) seront créés. Ces sous-répartiteurs comptabilisent 21885 lignes.

Le territoire concerné par cette montée en débit sur cuivre se situe en dehors des zones pour lesquels les opérateurs privés ont manifesté, dans le cadre du programme national très haut débit, l'intention d'investir en très Haut Débit par fibre optique (Zones AMII).

Aussi, la présente consultation, a pour objectif de connaître les intentions de déploiement de réseaux à très Haut Débit en fibre optique (FTTH) sur la zone de sous-répartition concernée par le projet de montée en débit décrite dans le présent document.

#### b. La consultation publique

Elle vise, comme prévu par Orange dans le cadre de son offre régulée de Point de Raccordement Mutualisé à vérifier que la zone concernée par le projet de montée en débit, ne verra pas le déploiement de réseaux très haut débit en fibre optique démarrer effectivement moins de 36 mois après la clôture de la présente consultation (conformément à l'offre PRM Orange).

### 2. Les sous-répartiteurs concernés par le projet de montée en débit

ID ZSR	CLE NRA	CODE COMMUNE DE LA SR	LIBELLE COMMUNE	NB SUF MED Communes MED
78003ABLJ03	78003ABL	78506	PRUNAY EN YVELINES	279
78003ABLJ04	78003ABL	78071	BOINVILLE LE GAILLARD	65
78003ABLJ52	78003ABL	78071	BOINVILLE LE GAILLARD	220
78003ABLJ53	78003ABL	78472	ORSONVILLE	178
78077BOEL02	78077BOE	78302	LA HAUTEVILLE	310
78089BON008	78089BON	78057	BENNECOURT	911
78089BON011	78089BON	78320	JEUFOSSE	30

78096BRDD01	78096BRD	78006	ADAINVILLE	123
78096BRDD02	78096BRD	78006	ADAINVILLE	345
78096BRDD03	78096BRD	78171	CONDE SUR VESGRE	594
78096BRDD04	78096BRD	78263	GAMBAIS	261
78096BRDD05	78096BRD	78263	GAMBAIS	698
78128CERM02	78128CER	78125	LA CELLE LES BORDES	409
78160CHVE04	78160CHV	78406	MILON LA CHAPELLE	150
78160CHVE09	78160CHV	78162	CHOISEL	169
78160CHVE22	78160CHV	78162	CHOISEL	119
78193DAME19	78193DAM	78590	SENLISSE	304
78233FEUS03	78233FEU	78615	THIVERVAL GRIGNON	162
78233FEUS04	78233FEU	78615	THIVERVAL GRIGNON	214
78233FEUS05	78233FEU	78152	CHAVENAY	278
78233FEUS06	78233FEU	78189	CRESPIERES	791
78233FEUS24	78233FEU	78152	CHAVENAY	584
78239DEN002	78239DEN	78290	GUERNES	537
78239DEN003	78239DEN	78567	SAINT MARTIN LA GARENNE	88
78246FOP001	78246FOP	78296	GUIFRANCOURT	293
78297GUYG12	78297GUY	78561	ST LAMBERT DES BOIS	121
78344LOM001	78344LOM	78668	LA VILLENEUVE EN CHEVRIE	254
78344LOM004	78344LOM	78558	ST ILLIERS LA VILLE	154
78346LON002	78346LON	78346	LONGNES	262
78346LON003	78346LON	78618	TILLY	268
78380MAU001	78380MAU	78380	MAULE	27
78380MAU002	78380MAU	78049	BAZEMONT	572
78380MAU004	78380MAU	78033	AULNAY SUR MAULDRE	542
78380MAU005	78380MAU	78380	MAULE	21
78380MAU008	78380MAU	78415	MONTAINVILLE	284
78380MAU010	78380MAU	78305	HERBEVILLE	95
78380MAU012	78380MAU	78049	BAZEMONT	191
78397MESB08	78397MES	78548	ST FORGET	106
78416MTL001	78416MTL	78113	BRUEIL EN VEXIN	325
78420MONA01	78420MON	78366	MAREIL LE GUYON	164
78420MONA03	78420MON	78262	GALLUIS	534
78420MONA04	78420MON	78050	BAZOUCHES SUR GUYONNE	340
78420MONA06	78420MON	78398	LES MESNULS	506
78420MONA08	78420MON	78289	GROSROUVRE	564
78420MONA13	78420MON	78653	VICQ	159
78437MOU002	78437MOU	78410	MOISSON	573
78440MUR008	78440MUR	78403	MEZY SUR SEINE	1 160
78465OGRF04	78465OGR	78605	TACOIGNIERES	453
78465OGRF06	78465OGR	78236	FLEXANVILLE	288
78465OGRF07	78465OGR	78475	OSMOY	176
78465OGRF08	78465OGR	78505	PRUNAY LE TEMPLE	185
78466ORG006	78466ORG	78010	LES ALLUETS LE ROI	508

78466ORG007	78466ORG	78010	LES ALLUETS LE ROI	86
78470ORPB04	78470ORP	78506	PRUNAY EN YVELINES	32
78486PERG02	78486PER	78220	LES ESSARTS LE ROI	62
78486PERG04	78486PER	78108	LES BREVIAIRES	458
78513QUEG03	78513QUE	78265	GARANCIERES	134
78520RICB01	78520RIC	78285	GRESSEY	297
78520RICB02	78520RIC	78048	BAZAINVILLE	305
78520RICB03	78520RIC	78048	BAZAINVILLE	551
78520RICB04	78520RIC	78474	ORVILLIERS	188
78522ROCH03	78522ROC	78087	BONNELLES	590
78522ROCH04	78522ROC	78087	BONNELLES	346
78591SEP006	78591SEP	78565	SAINT-MARTIN-DES-CHAMPS	172
78601SONK01	78601SON	78601	SONCHAMP	96
78616THOH02	78616THO	78681	VILLIERS LE MAHIEU	299
78616THOH06	78616THO	78036	AUTOUILLET	235
78623TREC02	78623TRE	78576	ST REMY L'HONORE	690
95651VET006	95651VET	78567	SAINT MARTIN LA GARENNE	400

### 3. Éléments de réponses attendus de la part des opérateurs :

A ce jour, le Conseil départemental des Yvelines ne connaît pas le périmètre initial des zones où les opérateurs privés ont l'intention de déployer des réseaux « très haut débit » en fibre optique sur le territoire départemental de la zone d'initiative Publique.

Pour chacune des zones arrières des futurs sites de montée en débit, les opérateurs sont invités à communiquer, s'il y a lieu, leur calendrier de réalisation détaillé pour le fibrage optique en très haut débit jusqu'à l'abonné :

- Date prévisionnelle précise d'engagement des études sur la commune concernée,
- Date prévisionnelle d'engagement des travaux sur chacune des zones d'emprise des sous-répartiteurs cibles
- Date prévisionnelle de fin de travaux,
- Provisions de couverture de la sous-répartition concernée.

A défaut de communication de ces éléments dans le délai de deux mois prévu par la présente consultation, il sera considéré qu'aucun déploiement de réseau très haut débit en fibre optique n'aura lieu sur les périmètres visés par la présente consultation moins de trente-six mois après la clôture de celle-ci.

Les opérateurs sont invités à communiquer, le cas échéant, leurs intentions de déploiement de réseaux à très haut débit en fibre optique concernant chacune des 69 zones de sous-répartition listées dans le tableau « sous-répartiteurs concernés par le projet de montée en débit ».

Pour cela il est demandé aux opérateurs de compléter le tableau suivant pour chaque zone de sous-répartition identifiée et concernée par leurs intentions de déploiement de réseaux à très haut débit en fibre optique.

Zone arrière de sous-répartition concernée : 00000AAA000 (clé SR)	
Technologie envisagée pour le déploiement	
Est-ce que le déploiement concerne les clients résidentiels	
Date prévisionnelle des études	
Date prévisionnelle d'engagement des travaux effectifs	
Durée prévisionnelle des travaux	
Date de couverture complète prévisionnelle de la zone	
Coordonnées d'un contact désigné par l'opérateur	

Enfin les opérateurs sont invités à fournir le plan d'affaires ou de financement de leur projet de déploiement de réseaux à très haut débit en fibre optique (ou tout autre élément permettant de vérifier la crédibilité de leurs intentions de déploiement).

\*\*\*

Procédure : **La date limite de réception des réponses est fixée au lundi 16 mai 2016 à 9 heures.**

La réponse à la consultation sera remise sous pli cacheté portant les mentions suivantes :

<p>CONSULTATION PUBLIQUE DES OPERATEURS DE COMMUNICATIONS ELECTRONIQUES EN VUE DU PROJET DE MONTEE EN DEBIT.</p> <p><b>-NE PAS OUVRIR-</b></p>
--

Les plis sont transmis à l'adresse suivante par lettre recommandée avec accusé de réception ou par remise en main propre contre récépissé :

Par voie postale	Remise contre récépissé
<p>Conseil départemental des Yvelines Direction des Affaires Juridiques et de la Commande Publique Secteur PITIC - Bureau C202 - SC Hôtel du département 2, place André Mignot 78012 VERSAILLES CEDEX</p>	<p>Conseil départemental des Yvelines Direction des Affaires Juridiques et de la Commande Publique Secteur PITIC - Bureau C202 - SC Hôtel du département 2, place André Mignot 78000 Versailles</p>

Les réceptions sont assurées du lundi au vendredi de 9h à 12h et de 14h à 17h (16h le vendredi).

La mission Infrastructures Numériques peut répondre à toute demande de renseignement complémentaire concernant cette consultation au 01 39 07 89 57.